



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## Motion

Groupe politique CSV

Dépôt : Claude Wiseler

12 novembre 2020

Arrêt du processus d'adhésion de la Turquie

*Débat sur la politique européenne  
et étrangère*

La Chambre des Députés,

- Rappelant que l'Union européenne est « *fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités (...)* » (Article 2 Traité UE) ;
- Considérant que la République de Turquie, candidate à l'adhésion depuis 1987, s'éloigne politiquement et diplomatiquement de l'Union européenne et ce depuis des décennies : « *Le pays continue de s'éloigner toujours plus de l'Union européenne, avec un sérieux recul dans les domaines de l'Etat de droit et des droits fondamentaux et un affaiblissement des contre-pouvoirs au sein du système politique résultant de l'entrée en vigueur de la réforme constitutionnelle* » (Commission européenne sur les « Réformes dans les Balkans occidentaux et en Turquie », 2019) ;
- Considérant que le précité éloignement s'est accéléré depuis le lancement du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne le 3 octobre 2005 à Luxembourg ;
- Rappelant, à titre d'exemples, l'aggravation du conflit avec les Kurdes depuis 2010, la répression des manifestations de la place Taksim en 2013, le refus d'Ankara du retrait des soldats turcs au nord de Chypre en 2017, les emprisonnements de journalistes, les limogeages de juges et d'enseignants ainsi que la censure d'Internet et des réseaux sociaux depuis 2018, le soutien de la politique d'agression de l'Azerbaïdjan dans la région du Haut-Karabakh, les tensions suscitées en Méditerranée ainsi que les propos inacceptables du Président turc envers le Président de la République française en 2020 ;
- Rappelant, de manière générale, « *les graves préoccupations de l'UE quant à la dégradation de l'Etat de droit, des droits fondamentaux et du pouvoir judiciaire* » (Rapport annuel de la Commission européenne sur la candidature turque de 2019) ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

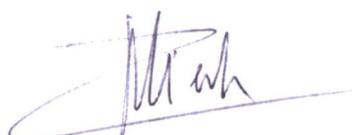
- Considérant que le développement d'une nouvelle relation géopolitique, économique et culturelle avec le partenaire stratégique qu'est aussi la Turquie au sein du Conseil de l'Europe, de l'OTAN et de l'ONU est d'une importance capitale pour la stabilité régionale de l'Eurasie et de la Méditerranée, pour la paix mondiale ainsi que pour la liberté, la sécurité et le bien-être de nos populations ;

**Invite le Gouvernement**

- À s'engager au niveau des institutions de l'Union européenne pour un arrêt définitif du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union ;

- À rappeler à Ankara ses engagements relatifs aux valeurs communes et aux buts communs du Conseil de l'Europe, de l'Otan et de l'ONU ;

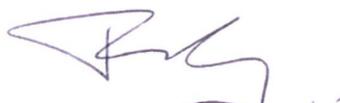
- À s'investir politiquement et diplomatiquement aux niveaux bilatéral, européen et mondial dans la relance d'une nouvelle relation géopolitique, économique et culturelle avec la Turquie basée sur le dialogue durable et les intérêts réciproques.

  
U. Winkel

  
N. Spantz

  
Hansen Martine

  
REDING

  
Gilles Deltz